



Communiqué de presse

Montpellier, le 14 novembre 2019

- Assemblée plénière / Transition énergétique -

La Région lance un service public de la rénovation énergétique

La Région Occitanie a fait de la lutte contre le changement climatique une priorité dans l'ensemble des politiques qu'elle porte afin de développer un modèle de société plus économe en ressources naturelles et respectueux de l'environnement. A travers l'objectif « Région à Energie Positive » qu'elle s'est fixée, la Région accorde une importance toute particulière à la rénovation énergétique des logements et vient de voter ce jour la création d'un tout nouveau service public dédié, proposant un accompagnement complet des citoyens d'Occitanie dans leur parcours de rénovation énergétique.

Représentant 47% des consommations d'énergie de la région et 33% des émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique, le secteur du bâtiment constitue un axe majeur dans la réduction des consommations d'énergie. Dans la poursuite de son objectif de Région à énergie positive d'ici 2050, la Région Occitanie estime que ce secteur devra diminuer de 26% sa consommation d'énergie d'ici là, ce qui implique la rénovation de 52 000 logements en basse consommation chaque année d'ici 2030, puis 75 000 au-delà.

Déjà engagé dans la rénovation énergétique des logements via la mise en œuvre de son dispositif éco-chèque logement, la Région Occitanie a souhaité accélérer le rythme tout en luttant contre la précarité énergétique qui touche de nombreux habitants, en lançant un tout nouveau service public dédié : le Service Public Intégré de la Rénovation Énergétique (SPIRE).

Le SPIRE c'est quoi ?

Opérationnel dès le 1^{er} janvier 2020, le SPIRE proposera aux habitants d'Occitanie une offre de service global intégrant l'ensemble des étapes du processus de rénovation énergétique des logements (maison individuelle ou copropriété), du conseil à la réalisation des travaux, et proposant des solutions de financement pour permettre un accès le plus large possible à ce service.

Il mobilisera sur la période 2020-2024 82 M€, venant s'ajouter aux 52 M€ déployés sur la même période dans le cadre du dispositif éco-chèque logement, amenant le montant global dédié à la rénovation énergétique à 134 M€ et permettant la rénovation de 45 000 logements en 4 ans, pour une réduction des consommations d'énergie estimée à 40%.

Qui le gère ?

Afin de garantir l'efficacité de ce service, la Région a décidé d'en confier la mise en œuvre à l'Agence Régionale Energie Climat (AREC) via la mise en place d'une délégation de service public. Grâce à son rôle de chef de file dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie, la Région a souhaité positionner l'AREC comme un interlocuteur de confiance vis-à-vis des particuliers. Elle sera notamment chargée d'assurer un accompagnement technique, administratif et financier auprès des propriétaires de logements privés. L'Agence s'appuiera également sur 2 partenaires, les Espaces Info Energie (EIE) et les Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique (PTRE) dans l'information délivrée aux particuliers et l'accompagnement de leurs projets. Les ménages pourront par exemple s'appuyer sur les 24 Espaces Info Energies répartis sur l'ensemble du territoire régional et regroupant au total 50 conseillers experts de la rénovation énergétique et les 11 Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique.

Que propose-t-il ?

Un parcours d'accompagnement complet réparti en 3 services distincts est proposé par l'AREC et ses partenaires (PTRE & EIE).

Information et conseil et orientation : un premier niveau d'information sera assuré pour délivrer gratuitement des conseils auprès des particuliers sur les démarches envisageables et les modalités de contractualisation avec l'AREC dans le cadre de la réalisation de travaux.

Accompagnement, de l'audit à la réalisation et au suivi des travaux : cette phase d'accompagnement et d'aide au montage des projets regroupe : la définition du projet, avec la réalisation d'audits énergétique et de scénarios de travaux d'économies d'énergie, et l'identification des aides publiques mobilisables. L'accompagnement dans la réalisation des travaux, notamment pour la consultation des entreprises, la finalisation du plan de financement ou le suivi des travaux. Et une phase d'évaluation avec la réalisation de contrôles sur les travaux réalisés.

L'offre de financement : l'AREC pourra délivrer des prêts aux ménages qui en font la demande (sous réserve de l'obtention d'un agrément de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) et ainsi permettre à des personnes à faible capacité de remboursement de réaliser un projet de rénovation énergétique de leur logement, notamment grâce à des durées d'emprunt plus longues et des échéances de prêts plus faibles.

« Parce que l'écologie est l'affaire de tous, je souhaite avec la mise en œuvre de ce service public de la rénovation énergétique, donner à chacun de nos habitants les moyens de prendre part à l'objectif que nous nous sommes fixés de devenir d'ici 2050 la 1^{ère} Région à énergies positive d'Europe, tout en améliorant concrètement leur quotidien. Car pour répondre à l'urgence climatique à laquelle nous sommes

confrontés, je défends la vision d'une écologie positive, qui crée de l'emploi et des opportunités, et qui inclut plutôt qu'elle ne stigmatise.

J'observe cependant qu'un grand nombre de nos concitoyens ne font pas appel à la rénovation énergétique de leur logement, soit par méconnaissance, soit par manque de moyens. Pourtant les enjeux sont là : le secteur du bâtiment concentre en effet à lui seul une part importante des consommations d'énergies de la région. Pensé comme un véritable service public de proximité, l'objectif du SPIRE est de répondre à l'ensemble de ces enjeux, du conseil à la réalisation des travaux, en passant par des solutions de financement. J'ai en effet souhaité qu'il soit à la fois un outil de justice sociale, en luttant contre la précarité énergétique via un accompagnement spécifique des ménages les moins aisés, et un atout pour notre économie, en consolidant l'activité du secteur du bâtiment, et en créant des emplois durables dans les TPE et PME du territoire. En tout, ce sont 134 M€ qui seront mobilisés sur la période 2020-2024 pour la rénovation énergétique, en permettant à des milliers de foyers de bénéficier de ce service ô combien important. Car je le rappelle, la rénovation énergétique au-delà du gain énergétique qu'elle représente, est aussi synonyme de pouvoir d'achat pour les foyers qui voient leur facture diminuer chaque mois », a déclaré Carole Delga.

■ **Contact presse :**

Yoann Le Templier : yoann.letemplier@laregion.fr - Tél. : 04 67 22 79 40 - Port. : 06 38 30 70 83
service.presse@laregion.fr